



Monsieur le Préfet,

Les organisations syndicales et associations de retraités CGT, FO, FSU, Solidaires et la FGR-FP sont porteuses de revendications que nous vous demandons de relayer auprès du gouvernement. La liste ci-dessous non exhaustive témoigne de l'importance du mécontentement des retraités.

1) Le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat

Depuis de nombreuses années, les retraités vivent de plus en plus mal, car ils subissent une dégradation importante de leur pouvoir d'achat et leur niveau de pension ne cesse de se détériorer. Les nombreuses mesures fiscales décidées par les gouvernements successifs (augmentation de la CSG, CRDS, CASA, suppression de la demi-part au niveau de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins 1 enfant, imposition de la majoration pour les foyers fiscaux de trois enfants et plus,...) ont fortement amputé leur revenu disponible. Les pensions nettes (après CSG à 8,3 % et Casa) n'ont évolué que de 6,26 % du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2019, alors que l'indice des prix INSEE hors tabac a évolué de 12,93 % et le SMIC de 20,05 %. De nombreux retraités ont des pensions mensuelles égales ou inférieures à 1 000 euros et sont contraints à des privations importantes pour boucler leurs fins de mois. La revalorisation de 0,4 % au 1^{er} janvier 2021 et le gel des retraites complémentaires constituent une véritable provocation. Ce n'est plus possible de vivre décemment dans de telles conditions.

Nous exigeons le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, dans l'immédiat une revalorisation de 100 euros à valoir sur les 300 euros nécessaires.

2) Des moyens indispensables pour notre système de santé publique

Cela devient de plus en plus difficile de se soigner correctement. Dans de nombreux territoires, la désertification médicale oblige à parcourir des distances de plus en plus importantes pour trouver un médecin. Plus de 30 % de la population, dont de nombreux retraités, diffèrent ou annulent leurs soins faute de moyens financiers. Cela ne peut plus durer.

Nous exigeons l'installation de médecins généralistes et de centres de santé publics dans tous les territoires garantissant un accès aux soins avec l'application d'un tiers payant sans dépassements d'honoraires.

La pandémie que nous vivons depuis un an a mis au grand jour le manque de moyens des hôpitaux publics. 100 000 lits ont disparu depuis trente ans avec des suppressions massives de personnels. Nous exigeons 100 000 embauches immédiates dans l'hôpital public pour répondre aux besoins de santé.

3) Des vaccins rapidement pour tous ceux qui veulent être vaccinés

En ce qui concerne la politique de vaccination de masse, les décisions et la stratégie du gouvernement sont loin de répondre aux enjeux posés. Aujourd'hui, les laboratoires sont détenteurs des brevets qui décident de la production, des acheteurs et des prix malgré les financements publics dont ils bénéficient.

Les vaccins sont des biens communs et ne doivent pas faire l'objet d'enjeux financiers. C'est pourquoi nous demandons de lever la propriété privée sur les brevets qui empêchent la diffusion des vaccins tout en étant le support de profits indécents. La Sécurité sociale ne doit pas financer la course aux profits et les actionnaires des laboratoires privés. La mise à sa charge des coûts liés à la pandémie ne doit pas servir de prétexte pour mettre en cause sa pérennité.

4) Pour un droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité

Les personnes âgées représentent l'écrasante majorité des décès et des hospitalisations liés au Covid-19. Confinées ou domiciliées en Ehpad, condamnées à une issue fatale, avec pour seul soutien des médicaments de fin de vie, il leur a été refusé de pouvoir être accompagnées et soutenues par leurs familles et leur entourage proche, malgré le dévouement des soignants. Cette stratégie, contraire aux droits humains, doit cesser. Les personnels manquent cruellement dans les Ehpad ou au niveau des services à domicile pour assurer soins et qualité de vie aux personnes en perte d'autonomie. Deux cent mille embauches sont nécessaires dans les Ehpad et cent mille dans le secteur de l'aide à domicile, dans le cadre d'un grand service public de l'autonomie. Nous exigeons que soit votée rapidement une loi au niveau du grand âge et de l'autonomie, promise par le gouvernement en 2019, répondant aux besoins de la société. La perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé et doit être reconnue dans la branche maladie de la Sécurité sociale avec un financement par les cotisations sociales.

Ce n'est pas aux retraités de financer le droit à l'autonomie, ni par l'impôt ni par les mesures fiscales supplémentaires.

5) Des Services publics qui répondent aux besoins de tous

Cela passe par le maintien et le développement des services publics en stoppant les délégations et les privatisations de services publics. Il en est de même pour le maintien des guichets ou accueils physiques dans les administrations et services publics qui ne doivent pas être systématiquement remplacés par des procédures dématérialisées. Ensemble, retraités, salariés et usagers, nous voulons faire entendre nos besoins notamment dans les domaines de la santé, de l'action sociale, des transports, et du logement. L'accès à l'énergie, le traitement et la distribution de l'eau, produits de première nécessité doivent être garantis par un pôle public aux tarifs accessibles pour tous.

Pour terminer, nous demandons que cessent les discriminations liées à l'âge. Les retraités ne sont pas des « inactifs ». Sans leur concours, de nombreuses associations ne pourraient pas fonctionner et de nombreux jeunes se retrouveraient à la rue après l'école.

Charleville-Mézières, le 31 mars 2021

Alain Janvre (USR-CGT 08 : 21 rue Jean-Baptiste Clément 08000 Charleville-Mézières)
Bertrand Jénin (UDR-FO 08 : 21 rue Jean-Baptiste Clément 08000 Charleville-Mézières)
Anne du Souich (FSU 08 : 48 rue Victor Hugo 08000 Charleville-Mézières)
Cristian Bonnaventure (Solidaires retraités 08 : 64 rue Forest 08000 Charleville-Mézières)
Paulette Pailla (FGR-FP 08 : 2 rue Boucher de Perthes. 08000 Charleville-Mézières)